SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290000: secteur socio-culturel

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 26/02/2015)

Voir les Sous-commissions 3290100 3290200 et 3290300. Le document concernant le champ de compétence est consultable ici.